

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18270 - 71ÈME ANNÉE

Les roches de Madagascar ne viendront pas alors que « 200.000 tonnes par mois » sont nécessaires

Nouvelle route du littoral : plus de matériaux pour continuer

Selon l'Express de Madagascar, toute exportation de roches à destination de La Réunion pour les besoins de la nouvelle route du littoral est désormais impossible, car la carrière est à l'arrêt. L'entreprise sera remboursée pour les fonds qu'elle a engagés. Après la suspension de l'ouverture d'une méga-carrière indispensable à la poursuite du projet de NRL, l'alternative malgache est maintenant impossible. C'est donc la fin prématurée du chantier de la NRL qui se précise faute de matériaux. Plusieurs centaines de millions d'euros auront donc été dépensés en pure perte. Quant aux atteintes à l'environnement, elles seront considérables selon une réponse d'Alain Vidalies à une question posée par Paul Vergès au Sénat.



Deux événements concernant la route en mer ont eu lieu hier. Le premier est la publication d'un article dans la presse malgache annonçant la fermeture de la carrière située à Madagascar devant assurer les besoins indispensables en matériaux du projet de Didier Robert. Cette décision fait suite à celle de l'État qui a demandé de suspendre l'importation prévue dans l'attente de test pouvant garantir que ces roches sont sans danger sanitaire. « L'Express » de Madagascar écrit même que l'entreprise qui a engagé les fonds pour exploiter la carrière et transporter les galets à La Réunion sera indemnisée.

« Ce projet est budgétivore »

Voici un extrait de cet article :

« Toutes les dépenses engagées par Colas seront payées par l'État français. La décision de l'État français relative à l'arrêt de l'importation de granit de Madagascar n'a pas d'impact sur les activités de la société Colas ». C'est ce qu'a précisé hier au téléphone un responsable proche du dossier, à l'annonce de l'arrêt de l'importation par La Réunion du granit malgache. Ces dépenses concernent notamment les travaux sur les ports, l'exploitation de la carrière, la location des barges et les frais divers.

« La société Colas devait expédier une première cargaison de 10 000 tonnes la semaine dernière, mais l'envoi a été annulé au dernier moment. « Cette annulation fait suite à une décision de l'État français la semaine dernière. La raison est que ce projet est budgétivore », explique encore notre source. Le granit malgache était destiné à la construction de ce qui est appelé à la Réunion la « Nouvelle route littorale », dont le budget de construction est évalué à 2 milliards d'euros. »

La suite du projet sur la nouvelle route littorale reste incertaine face à cette décision. Notre source indique qu'« après cette décision

Exportation de granit suspendue – Les dépenses de Colas à rembourser



20.10.2015 | 8:35 | Actualités, Economie | 1

L'article de l'Express de Madagascar

du gouvernement français, la société Colas suspend l'exploitation de sa carrière ».

du compte-rendu analytique de la séance d'hier au Sénat :

Question de Paul Vergès au gouvernement

Le second événement est la question posée par Paul Vergès au gouvernement sur la route en mer. La sénatrice communiste Evelyne Didier a porté la question du parlementaire réunionnais et a interpellé Alain Vidalès, secrétaire d'État aux transports.

Paul Vergès demande notamment si les financements seront garantis par l'État, interroge sur la provenance des 18 millions de tonnes de roches nécessaires à la réalisation du chantier et veut savoir si des expertises financières auront lieu après l'accélération de l'enquête du Parquet national sur l'attribution des marchés de la NRL.

Dans sa réponse, Alain Vidalès a dit que la contribution de l'État n'ira pas au-delà de l'accord signé par François Fillon, ce qui souligne que la Région devra se débrouiller pour assumer les surcoûts inévitables. Il a aussi reconnu que le chantier rencontre des difficultés. Mais surtout, il a souligné que les roches de Madagascar sont indispensables à la poursuite du projet. Voici un extrait

« 200 000 tonnes de roches nécessaires par mois »

« Le problème est d'importer depuis Madagascar les 200 000 tonnes de roches nécessaires par mois. Le Gouvernement a été informé fin août par le préfet. Il est nécessaire de faire les travaux avant la période des cyclones, faute de quoi des effondrements massifs préjudiciables à l'économie et à l'environnement, car sources d'une pollution massive de l'océan, sont à craindre. »

Au regard des informations parues dans la presse de Madagascar, la déclaration du membre du gouvernement signifie que non seulement le chantier va être arrêté faute de matériaux, mais qu'en plus les travaux faits jusqu'à présent sont une grave menace pour l'environnement. Le prochain cyclone risque bien de balayer tout le chantier et de disperser les galets déposés au fond de l'eau, ce qui pourrait bien signer l'arrêt de mort du lagon en formation à La Possession.

M.M.

Édito

« Une priorité » de Bello-Annette : la NRL de Didier Robert

Depuis l'annonce d'une étude sur l'implantation d'un péage sur le raccordement entre la nouvelle route du littoral et l'entrée ouest de Saint-Denis, cette question anime la campagne des élections régionales. Sans ce raccordement, la NRL n'est pas possible, car elle serait alors un embouteillage permanent. Plusieurs centaines de millions d'euros sont prévus, mais face aux incertitudes sur le financement, le péage est la solution qui couvrira tous les dépassements de crédit en obligeant les Réunionnais à payer.

C'est tout d'abord Gilbert Annette, maire de Saint-Denis, qui a dit qu'il était contre le péage alors qu'il a choisi de lancer une étude à ce sujet. Il a affirmé que ce n'est qu'un moyen de pression contre l'État et la région pour avoir des fonds pour construire le raccordement de la NRL.

Samedi, lors du meeting de Bello-Annette à Saint-Denis, il a aussi dit que cette étude doit permettre de clarifier certaines choses.

Le lendemain, Didier Robert est intervenu dans le débat lors de son meeting à Saint-Paul. Il a déclaré que face aux atermoiements de la mairie de Saint-Denis, la Région Réunion allait reprendre en main le dossier du débouché de la NRL sur Saint-Denis, qui est appelé également NEO. Le président de Région sortant a ainsi réaffirmé qu'il était prêt à tout pour entretenir l'idée qu'un jour, la route en mer sera réalisée. Il est dans sa logique, car c'est lui qui a pris la décision de lancer ce projet alors même que le problème des matériaux n'était pas réglé.

Hier, Gilbert Annette a répondu à Didier Robert. Il a dit que le projet de raccordement porté par la mairie de Saint-Denis compense un oubli de la Région. Car manifestement, cette pièce indispensable à la réalisation de la route en mer n'a pas été intégrée au projet.

Il ne s'est pas contenté de montrer ouvertement sa convergence avec le président de Région sortant, il a aussi publiquement dit que Huguette Bello a fait « une priorité » de ce raccordement.

À l'heure où la presse malgache annonçait que le chantier de la route en mer allait être bientôt privé de matériaux, Bello-Annette auraient pu saisir cette occasion pour cesser leur soutien à un projet qui ruinera les Réunionnais. Ils auraient alors pu répondre favorablement à l'appel lancé par Paul Vergès d'un rassemblement de toutes les têtes de liste pour l'arrêt de la NRL. Mais Bello-Annette ont préféré rester dans la division et réaffirmer leur soutien sans équivoque à la NRL de Didier Robert. L'étude sur le péage va donc continuer à suivre son cours. Les Réunionnais sont prévenus : avec Didier Robert ou Bello-Annette, ils seront obligés de passer à la caisse pour construire la NRL à n'importe quel prix.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

70 ans après un vote décisif

Le scrutin historique du 21 octobre 1945

Il y a aujourd'hui 70 ans ; comme en France, les électrices et électeurs réunionnais participent à la 1ère élection législative de l'après-guerre. Cette élection, couplée avec un référendum relatif à la nature de l'assemblée à élire (constituante ou pas), voit s'affronter dans la 1ère circonscription (Saint-Denis-Sainte-Rose), le candidat du Comité républicain d'action démocratique et sociale (CRADS), Raymond Vergès, partisan de la départementalisation de La Réunion, et le candidat de l'Union démocratique et chrétienne, Alexis de Villeneuve, partisan du maintien du statut colonial.

Dans la 2ème circonscription (La Possession - Saint-Philippe), le candidat du CRADS, Léon de Lépervanche, a pour adversaires Raphaël Babet et Fernand Sanglier, tous deux de sensibilité socialiste et hostiles à tout changement de statut. On observe que les zélés serviteurs de Pétaïn disparaissent de la scène politique réunionnaise. Les ex-parlementaires Lucien Gasparin et Auguste Brunet, de même que René Payet et le docteur Paul Arnaud, qui ont joué les premiers rôles sur la scène politique avant 1940, se réfugient dans un silence total.

L'absence de ces grandes figures de la politique réunionnaise ainsi que les mesures strictes prises par le gouverneur Capagory permettent à la campagne électorale de se dérouler dans un calme relatif.

La campagne se faisant à cette époque essentiellement par voie orale, les innombrables meetings rassemblent des publics denses composés de femmes, d'hommes et même d'enfants portés sur les épaules ou dans les bras de leurs parents. La presse écrite n'a alors que peu d'audience en raison de son faible tirage et de son format réduit. Ce qui n'empêche pas la majorité des journaux de vitupérer contre les candidats du CRADS.

On peut lire par exemple dans le journal "Le Progrès" du 15 octobre

1945 : «De Lépervanche est communiste, donc incompetent pour représenter une île agricole». Dans son édition du 19 octobre, le même journal écrit : «Dans un pays catholique, personne ne peut voter pour Vergès, franc-maçon notoire. Dans un pays agricole et industriel personne ne peut voter pour Vergès, un fonctionnaire qui ne sait rien de l'économie du pays».

Pour leur part, la plupart des prêtres du diocèse, forts de leur autorité morale sur une population majoritairement catholique, ne se gênent pas pour se lancer dans le débat électoral en diabolisant les candidats du CRADS.

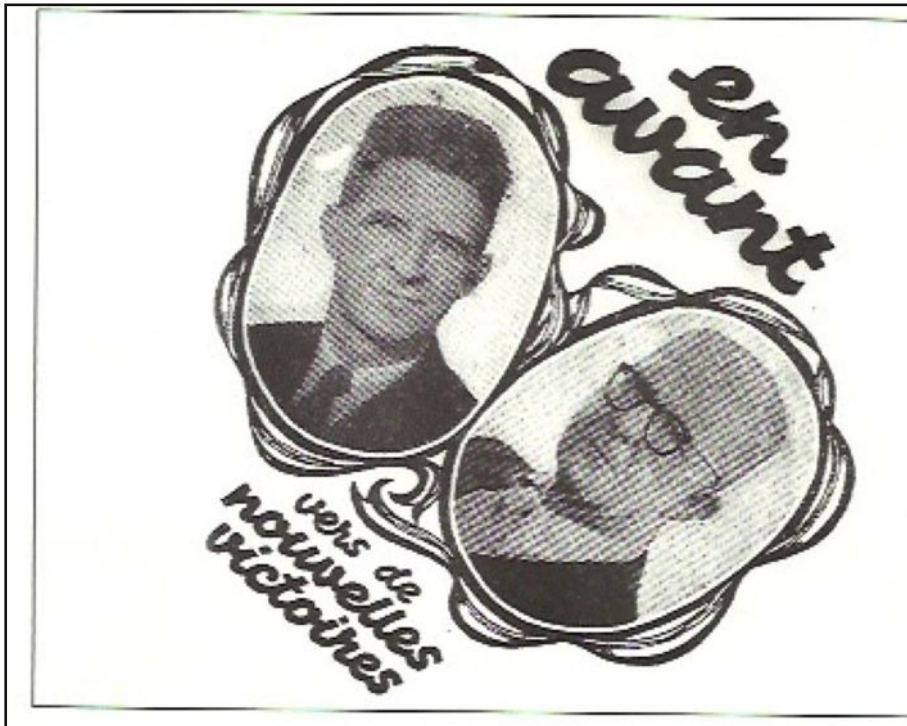
Compte-tenu de l'exceptionnelle importance de l'enjeu du scrutin du 21 octobre, c'est évidemment avec une grande impatience que les résultats de la consultation sont attendus. La proclamation de ces résultats pour les 2 circonscriptions se fait à l'hôtel de ville de Saint-Denis, dont la place est noire de monde lorsqu'après 21 heures l'élection des deux candidats du CRADS est annoncée. Une foule en liesse parcourt alors les rues du chef-lieu en chantant. «À la tête de ce magnifique cortège, marchent les 2 élus encadrés de nombreux porteurs de drapeaux», rapporte le journal "La Démocratie". Rendant compte de cette manifestation dans les rues de Saint-Denis, le journal de droite "Le Combat" du 27 octobre écrit : «Il s'agit d'un défilé grotesque, digne des carnivals des temps primitifs». Quant au journal "Le Planteur", il affirme le 25 octobre sous le signature de son directeur Alexis de Villeneuve : «Les adversaires peu scrupuleux ont réussi à fausser le résultat de cette consultation populaire».

Ce que "Le Planteur" cache à ses lecteurs, c'est qu'en sa qualité de maire de Saint-Benoît, de Villeneuve s'est adjugé le 20 octobre un total de 5.050 voix sur les 5.077 électeurs inscrits dans sa commune. Ce qui surprend lorsque l'on sait que 5

mois plus tôt, lors des municipales, il n'avait obtenu que 66,6% des inscrits. Les résultats du 21 octobre ne sont pas sans rappeler que, lors des législatives du 26 avril 1936, dans le bureau du Bourbier qu'il présidait, de Villeneuve avait accordé 99,98% des voix au candidat qu'il soutenait, rendant ainsi possible la réélection de justesse du député Gasparin. Ajoutons que Saint-Benoît est la seule commune de l'île où, à la demande du Parquet de Saint-Denis, une information judiciaire a été ouverte après les législatives du 21 octobre.

En raison du très maigre trafic aérien entre La Réunion et Paris, les 2 élus du CRADS devront attendre le 19 novembre 1945 pour quitter la colonie à bord d'un minuscule avion, un Junker 52, qui mettra 5 jours pour les transporter de l'aéroport du Port à celui du Bourget. À l'époque, Gillot et Orly ne sont pas encore en service. À l'aéroport de La Plaine des Galets, Léon de Lépervanche et Raymond Vergès sont accueillis par une foule énorme venue par trains spéciaux ou à pied des communes voisines. Pendant qu'un orchestre joue inlassablement "L'Internationale", des dames offrent des gerbes de fleurs aux élus, des souhaits sont formulés par ceux qui parviennent à venir embrasser leurs députés. Ces derniers se retournent et saluent la foule d'un grand geste de la main avant de s'incliner pour franchir la porte du petit appareil, qui ne tarde pas à s'arracher du sol dans un bruit assourdissant pour disparaître au bout de longues minutes à l'horizon, emportant les espoirs de tout un peuple. Des espoirs qui ne seront pas déçus, puisque 4 mois plus tard, la loi du 19 mars 1946 abolissait le statut de colonie de La Réunion et érigeait le pays en département français.

Eugène Rousse

Tribune libre**Il y a 70 ans...
la transition démocratique inachevée**

Les deux élus du 21 octobre 1945, Raymond Vergès et Léon de Lépervanche. (document publié en 1993 dans le volume 1 de "Combat des Réunionnais pour la liberté" d'Eugène Rousse)

Aujourd'hui, 21 octobre 2015, soixante-dix ans nous séparent du jour où nos aînés ont choisi, pour eux et pour les générations suivantes, un destin singulier : mettre fin au statut colonial en érigeant La Réunion en Département. Ce projet politique du CRADS a permis à Raymond Vergès et Léon de Lépervanche de devenir Députés. Concrètement, ils ont eu la lourde responsabilité d'assumer les modalités de mise en œuvre, en restant fidèles à l'expression sociale du vote de leurs compatriotes. Dans les conditions politiques et matérielles de l'après-guerre, 4 mois de débats intenses ont permis d'arracher le vote qui allait devenir la loi du 19 mars 1946.

La satisfaction du devoir accompli transpire à travers le télégramme adressé à Paul Picaud, nouveau président du Conseil Général.

" Ce soir 14 mars 11h50. Assemblée Constituante unanimité proclame

Réunion Département Français Stop. Prions Conseil général, municipalités, Union départementale et tous syndicats envoi télégramme remerciement président Assemblée Constituante et fêter cette date historique par grandiose manifestation, stop. Vive La Réunion. Vergès – De Lépervanche ".

Ce rappel historique est nécessaire pour souligner l'importance du vote populaire du 21 octobre 1945, comme point de départ du processus démocratique. Surtout, il met en exergue la trahison de cette transition démocratique, par des politiques à La Réunion comme en France, qui ont refusé d'appliquer l'Égalité tant attendue par le peuple. Pourtant, tout était prévu aux articles 2 et 3 de la loi.

« Les lois et décrets actuellement en vigueur dans la France métropolitaine et qui ne sont pas encore appliqués à ces colonies feront, avant

le 1er janvier 1947, l'objet de décrets d'application à ces nouveaux départements (art.2.) » et dans l'article 3, « Dès la promulgation de la présente loi, les lois nouvelles applicables à la métropole le seront dans ces départements, sur mention expresse insérée aux textes »

L'étendu de ce désastre anti-démocratique a été exposée par Raymond Vergès dans une intervention en 1947 à l'Assemblée Nationale dans laquelle il accusa le ministre d'outre-mer de l'époque de colonialisme. Avec le temps, chacun, chacune, aujourd'hui, peut mesurer son engagement à faire respecter le processus démocratique engagé le 21 octobre 1945 face à ceux et à celles se vautrent carrément dans l'ingratitude vis-à-vis de ces générations qui ont tant souffert. Elles ont rêvé d'une simple vie d'Égalité, qui n'a rien à voir avec l'opulence des élus, exposée sans complexe, à la vue de 46 % de leurs compatriotes qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Sept décennies après, le Président de la République a enclenché un débat qu'il a qualifié d'Égalité Réelle. Il préconise une loi pour adapter la Constitution et une autre pour enrayer les inégalités. Peu importe s'il est sincère ou pas, mais peut-on imaginer que l'Histoire retienne qu'à la veille de ces décisions structurales, la campagne des Régionales sur l'avenir de La Réunion fasse l'impasse sur cet essentiel ? C'est comme si en 1945, la population devait choisir suivant le catalogue promotionnel de chaque candidat et non pas la rupture structurelle. Il doit rester encore quelques fidèles à cette transition démocratique, engagée le 21 octobre 1945 par le peuple Réunionnais, et à ce jour, toujours inachevée.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Salim Moussajee écrit aux candidats aux régionales

Non à l'économie de comptoir

Permettez-nous de prendre la liberté de ce courrier. Vous êtes candidats aux élections régionales de décembre prochain. C'est à ce titre que nous nous adressons à vous.

Le développement économique relève des compétences du Conseil régional. Aussi, nous voulons appeler votre attention sur la situation tragique du sort fait à une petite entreprise qui est révélatrice du fonctionnement actuel de la société et de l'économie réunionnaise.

Nous souhaitons que vous lisiez ces lignes comme un appel au secours de la part de deux jeunes entrepreneurs en quête de justice et en grande difficulté pour que celle-ci leur soit rendue. Nous requérons ardemment votre soutien, pour que vous nous aidiez à sortir d'un piège dont les aspects sont devenus plus que troublants avec les années.

Et dans la mesure où notre situation en illustre beaucoup d'autres, nous souhaitons également que vous ayez à cœur de vous exprimer à propos des pratiques économiques monopolistiques dépourvues de scrupules, qui vident peu à peu La Réunion de ses capacités entrepreneuriales et ne sont pas étrangères, pensons-nous, à l'extension du chômage. Nous sommes encouragés dans cet espoir, par le fait que plusieurs d'entre vous n'hésitent pas déjà à dénoncer le désastre économique qui menace notre région du fait des lobbies peu enclins à la moindre inquiétude à l'égard de la situation locale.

L'affaire que nous allons vous décrire est en effet emblématique de « l'économie de comptoir » qui caractérise La Réunion et qui laisse peu de place au développement des petites entreprises et à la volonté d'entreprendre des jeunes réunionnais.

Victimes, pour notre part, d'une pénible escroquerie qui a ruiné plusieurs années de notre travail ainsi que la totalité de nos investissements, et dont le règlement judiciaire semble durablement enlisé, nous désirons solliciter votre attention sur notre douloureuse situation.

Bien que les médias en aient déjà

diffusé la substance, nous tenons à en résumer ici les grandes lignes. En 1999 nous avons créé notre entreprise dans le secteur de l'importation de pneumatiques et de pièces automobiles. Notre développement nous a permis d'embaucher jusqu'à 45 salariés. Nous étions peu conscients du fait que notre succès faisait de nous des compétiteurs sérieux dans un milieu où sévissent des lobbys tenaces. Au bout de 6 années d'activité, en 2006, sans raisons valables, les banques ont supprimé nos lignes de crédits. Soumis à leur pression, nous nous sommes trouvés pratiquement contraints de céder nos sociétés à un de nos très puissants concurrents, la SOGECORE, entreprise bien établie sur la place et intéressée par notre affaire... Nous avons appris trop tard la complicité que ses dirigeants avaient su établir avec les banques en question.

Depuis cette date nos ennuis n'ont fait que se multiplier.

La SOGECORE, notre concurrent acheteur, par des manœuvres informatiques et des manipulations de stock, condamnées clairement par un tribunal arbitral qu'elle avait elle-même requis et composé de façon plus que douteuse, a gravement déprécié la valeur de nos sociétés dont nous lui avons concédé le 70 %. Elle n'a jamais voulu payer ses parts, malgré différentes condamnations à son encontre, jamais suivies d'effet. Ses dirigeants ont multiplié les procédures judiciaires, nous menant à une ruine dramatique. Depuis cette époque, nous avons assisté impuissants au démantèlement des sociétés vendues, après que nous ayons dépensé plus de 600 000 euros de frais d'avocat pour que justice nous soit rendue. Nos soupçons sont plus que fondés selon lesquels des montants de plusieurs millions d'euros ont été détournés.

Nous avons bien évidemment saisi les juridictions intéressées, civiles et pénales, en déposant les plaintes qui nous paraissaient justifiées. Mais les lenteurs de l'instruction, justifiées ou non, auxquelles il convient d'ajouter les inévitables saucissonnages procéduriers, nous

laissent entre révolte et découragement. La multiplication des procédures dilatoires initiées par notre prédateur se double, estimons-nous après analyse, d'une mansuétude particulièrement surprenante traduite dans certaines décisions judiciaires.

La dramatique manœuvre dont nous avons été les victimes nous fait penser que, sous ses aspects parfaitement civilisés et républicains, notre département se trouve soumis à des collusions qui tissent des liens douteux entre certains lobbys et groupes de personnages puissants.

Vous n'êtes pas sans savoir que La Réunion subit depuis toujours la loi des lobbys et des monopoles. Ils bénéficient largement de l'économie de comptoir dont le département peine à sortir. Les réseaux de pouvoirs, plus ou moins discrets, quelle que soit leur nature, socioprofessionnelle, philosophique, ou héritière de classe, n'œuvrent guère que pour favoriser le maintien des positions dominantes.

Nous estimons que se présente ici plus que l'aperçu d'une spoliation économique significative dont nous sommes la proie, mais dont les dimensions dépassent largement nos simples intérêts de personnes victimes, même si les montants en jeu sont pour nous considérables. Nous pensons en effet que l'affaire dont il est question est emblématique de certaines pratiques de l'économie de comptoir favorisant les positions dominantes.

Tout en gardant la prudence nécessaire que réclame la situation et sans vouloir crier sottement au complot, nous estimons que la connivence entre certaines personnalités des milieux économiques, bancaires et judiciaires est probable. En la circonstance, elle s'est nouée aux fins d'une stratégie de dépouillement à notre égard, petits entrepreneurs qui étions en passe de réussir de façon significative, donc de faire de l'ombre aux monopoles en place. Quoi que passablement inexpérimentés face à la puissance de la manœuvre qui ten-

tait de nous broyer, nous ne nous sommes pas laissés faire. Notre combat dure depuis 9 ans, pour l'instant sans aboutissement concret !

Sachez en toute simplicité que la ruine, scandaleusement imméritée, à laquelle nous avons été acculés, quelle qu'elle ait pu être notre naïveté ou quelles qu'aient été même nos erreurs face aux puissants qui tentaient de nous éliminer du marché, nous a laissés à la fois désespérés et accablés par un profond sentiment d'injustice.

En dépit de notre découragement, nous souhaitons ne pas baisser les bras. Nous comptons sur vous pour faire connaître, à quels abus peuvent se livrer certains pouvoirs dominants, par des arrangements suspects et une habileté malfaisante, pour mener au désastre d'honnêtes jeunes entrepreneurs qui employaient 45 personnes dans leurs sociétés.

Ne sachant trop vers qui nous tourner, et en ayant le sentiment que nos marges d'action sont très limitées ici, en raison des intérêts qui se mêlent dans le microcosme réunionnais, nous espérons néanmoins fermement recueillir votre réaction et votre appui, à la faveur de vos prises de position en matière économique, lors des prochaines élections régionales.

Nous réitérons nos remerciements pour l'intérêt que vous prêterez à ce dossier, illustration éloquente de certaines pratiques dans notre Département.

Certains d'entre vous ont déjà accepté de nous rencontrer. Nous les en remercions ici sincèrement. Aspirant à obtenir votre attention, nous aimerions que tous, vous ayez l'obligeance de nous accorder un entretien, signe probant de la confiance que nous avons raison d'accorder à vos engagements.

Dans cet espoir, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments reconnaissants.

Salim Moussajee

Plaidoyer pour une France, terre d'immigration

« L'immigration : une chance pour la France » : tel est le beau titre d'un livre édité en 1984 par le député Bernard Stasi (1). Ce plaidoyer pour l'accueil des étrangers n'a pas pris une ride. De fait, la France a toujours été au cœur du monde car elle est une terre d'immigration.

Dès le XIX^e siècle, elle a accueilli, par vagues successives, des Italiens et des Polonais en quête d'emploi, des Arméniens menacés de génocide, des Russes chassés par la Révolution d'Octobre, des Espagnols et des Portugais persécutés par les dictatures de Franco et de Salazar. Plus tard, avec le phénomène de la décolonisation, la France a accueilli des populations de l'Afrique subsaharienne, de l'Indochine et du Maghreb. Dès lors, la notion de Français de souche a-t-elle encore une signification ? Aujourd'hui, un français sur quatre a des ascendances étrangères. Qui pourrait le contester ?

Le Général de Gaulle avait déclaré au cours d'une conférence au Kingsway Hall de Londres le 1er mars 1941 : « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde ». Autant dire que la grandeur de la France est aujourd'hui d'accueillir de nouvelles vagues de réfugiés politiques qui risquent leurs vies en quittant des pays chaotiques comme l'Afghanistan, l'Irak, la Libye ou la Syrie, des pays victimes de désordres innombrables dont les dirigeants européens sont en grande partie responsables.

Même si elle n'a pas toujours été exemplaire en matière de décolonisation, la France a au moins donné au monde son humanisme. N'est-elle pas le pays des Droits de l'homme depuis la Déclaration de 1789, elle-même exportée sur tous les continents ? Convient-il d'ajouter que René CASSIN, prix Nobel de la paix, est à l'origine de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme votée par l'ONU en 1948. C'est dire que la France doit traiter avec la même générosité les personnes qui viennent par nécessité d'Afrique noire, d'Europe centrale, d'Extrême Asie ou du Moyen-Orient, quelque soit leurs cultures et leurs croyances. Une France laïque et sociale doit ouvrir ses bras, sans faire

de préférences, aux bouddhistes, aux chrétiens, aux juifs, aux musulmans comme à ceux qui se déclarent athées car elle a vocation à demeurer une société multiethnique, multiculturelle et multiconfessionnelle.

L'immigration n'est pas un fardeau pour la France comme le prétendent certains partis souverainistes, à l'instar du Front national. Accepter l'afflux d'étrangers ne signifie pas la fin de la civilisation occidentale mais son indispensable régénération dans une société en mutation à l'heure de la mondialisation des économies. Le monde change. Il se transforme. Nous devons nous adapter à de nouvelles situations comme la crise économique, les dérèglements climatiques, la montée des océans. Personne ne peut aller à l'encontre d'une loi jamais démentie et formulée par Bouddha – il y a 2 500 ans ! – en des termes particulièrement bien frappés : « Rappelez-vous bien mes enfants qu'il n'y a rien de constant si ce n'est le changement ».

Accepter les réfugiés politiques est un moyen d'éviter la sclérose du vieux Continent par une transformation de ses pays membres au triple plan économique, démographique et culturel. Une politique concertée d'immigration par les États de l'Union européenne est un investissement pour l'avenir, une voie pour financer le fragile système de santé et le régime déficitaire des retraites d'une population vieillissante et qui doute parfois d'elle-même. Accepter le flux migratoire que l'on observe aujourd'hui, c'est aussi un puissant levier pour relancer la croissance économique des États européens.

André Oraison, Professeur des Universités

(1) B. STASI, *L'immigration, une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont, collection « Franc Parler », 1984, 184 pages.

Oté

Promès sé dète ! Sansa promès pou kontant la lang ?

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, vi voi bien la kanpagn lé kaziman rouvèr é sétaki i déklar kosa zot i sava fèr si bann z'éléktèr i tonm dakor an votan pou zot. Sa lé prévi konmsa é sa lé toutan konmsa. Mé nana sak i promète fèr kék shoz é vi pé kroir azot pars zot i koné dé koik zot i anparl : sé lo ka d'mésyé Didier, mé lé z'ot. Moin pèrsonèl mi fé pa zot konfyans pars z'ot lang i bate, i bate dann vid. Mi anshèw dir i bate initil é sé pou sa mi pé pa kroir azot. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, pou inn foi ankor moin lé pa dakor avèk ou é pou in sinp rézon. Nana i gran rout an mèr in pé i vé fé. Lo pri a l'éstime sé in milyar sisan milyon – mé si i dépans plis sé La Rényon k'i doi péyé. Si sé dé milyar, i fo trouv ankor kat san milyon. Si i kout dé milyar sink, na nèf san milyon sé nou k'i doi trouvé. Si i kout troi milyar, vi voi in pé lo déga. Donk lo sirplis a péyé sa lé riskab andikap anou é lo bann promès, konm i di, i mor sou pyé tamarin... Moin kan Lebreton i di pa plis lo pri d'dépar, sa sé in n'afèr moin lé dakor ansanm pou la késtyonn pri. Lé z'ot i koz initil. Tok ! Pran sa pou ou !...

NB La nou la anparl l'arzan mé na d'ot késtyon é sa lé bien konpliké. Inn-dé l'égzanp ? L'anvironeman koman li sar trété ? Lo rolèvman nivo d'la mèr, kosa i fé avèk ? La kalité d'vi lo moun, i anparl pa don ? La santé d'moun i kont pou la po patat ? Mi arète la, mé nou na ankor pou kozé. Lo fime la pankor fini !

Justin

« L'aplon lé dann gamat » - in kozman pou la rout

Mi pans zot i koné kosa i lé in gamat ? Pou sak I koné pa, ni pé dir ali sa sé in résipyan, in sort kès, I mète mortyé dodan. Kan i di in mir lé d'aplon, sa i vé dir li lé bien droit, li fé bien 90 dogré avèk le l'orizontal. Kosa i éspas kan lo mir lé fo z'aplon ? Donk kan li lé pa d'aplon, I pran mortyé é i sèy rétabli lo l'aplon mèm si i fo gaspiy mortyé . Alor kan i di azot sak moin la marké, sa i vé dir ou i gaspiy lo matèryél. Sa lé vré pou lo mir, mé sa i pé z'ète vré pou in pé tout z'afèr ké ou i fé. L'aplon lé dann gamat sa la pa bon ditou, la pa in bon zéstyon. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké rant-rant, ni pé z'ète tazantan dakor rantre nou.